



Remboursement frais de vidange

Par **anuuka**, le **01/05/2008** à **12:06**

Voici une partie de la lettre que j'ai envoyé à mon agence afin d'essayer d'essayer de me faire rembourser une facture de vidange que je n'aurais pas dû payer car le problème venait des canalisations dépendant du locatif et non du privatif . Ceci est précisé sur la facture .rnrnrn *Lorsque je vous ai signalé que mes WC et ma baignoire étaient bouchés, vous m'avez demandé de faire venir à mes frais un plombier (M P), afin qu'il détermine si c'était de l'ordre du locatif ou du privatif. Vous m'avez également demandé de faire une enquête auprès de mes voisins. Confiante, j'ai donc appelé M p qui m'a dit ne pas faire ce genre d'intervention, mais les faire faire par ISS Hygiène service, que j'ai donc appelé directement. Ils m'ont répondu qu'ils ne faisaient pas d'études préalables, qu'ils débouchaient directement, mais qu'il leur fallait un ordre de mission. Je vous ai donc rappelé, ce à quoi vous m'avez répondu que je devais voir avec le syndic, qui eux n'ont pas voulu sans demande de votre part. S'est alors ensuivi, un véritable relais téléphonique, au bout duquel, sans autre solution, vous m'avez conseillé de faire venir ISS à mes frais , et que si le problème était de l'ordre du locatif, je serais remboursé parle syndic, et vous m'avez donc promis tout faire pour . Bien sur je n'ai rien eu, et vous avez continué à vous renvoyer la balle par mon intermédiaire. Je précise que je suis resté 1 semaine sans baignoire et les toilettes bouchées.rnrnrn* Suite de la lettre, si d'autres personnes pouvaient confirmer cela également ...rnrnrn *J'ai donc décidé de me renseigner sur le fonctionnement et les lois qui régissent dans ce cas là. Et après des recherches auprès de professionnels, j'ai appris que vous n'auriez pas dû me demander de faire venir un plombier à mes frais pour constater d'où venait le problème. Jusque là c'était à vous d'intervenir, et à vous seulement, (et dans les plus brefs délais évidemment). Et si c'était d l'ordre du locatif, vous transmettiez la demande au syndic afin qu'il fasse un ordre de mission à ISS, si c'était de l'ordre du privatif, là effectivement c'était bien à moi de régler l'intervention d' ISS hygiène service. rnrnrn* A présent ni l'agence, ni le syndic ne veut me rembourser, ils ne font que se renvoyer la balle.rn *Pourriez vous d'une part m'expliquer, les démarches habituelles dans un tel cas, afin que je détermine qui ne les a pas respecté . Et*

m'indiquer ce que je peux faire et qui je dois aller voir afin de m'aider . merci